

RESERVATION SALLE PARET ET MATERIEL PAR PARTICULIER

LES CLES SONT A RECUPERER AUPRES DU SERVICE TECHNIQUE

07 72 04 46 69

La prise des clés et Etat des lieux d'entrée se fait :

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 15 h 00

et pour l'état des lieux de sortie et restitution des clés

le lundi de 8 h 00 à 15 h 00

MATERIEL DE LA SALLE : 23 TABLES - 100 CHAISES - 20 BANCS - 150 VERRES

Nom

Adresse :

N°  :

N° mobile :

Je désire réserver la salle :

du _____ à partir de _____ h
au _____ jusqu'à _____ h

A l'occasion :

Soirée Privée

☐

250 €

Apéritif

☐

80 €

+ CAUTION obligatoire d'un montant de

☐

180 €

PAIEMENT OBLIGATOIRE A LA RESERVATION
Si annulation venir récupérer le chèque en Mairie

Réservation matériel :

	oui	Nombre
Tables	☐	☐
Chaises	☐	☐
Bancs	☐	☐
Verres	☐	☐
Frigo	☐	

Chavanay le,
Signature du demandeur :

Demande Accordée - Refusée

Le Maire,

Patrick METRAL

(VOIR CONSIGNES D'UTILISATION AU DOS)

CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE PARET

Les deux battants du grand portail de l'allée doivent être impérativement accrochés contre les murs durant la manifestation. (Par volonté du propriétaire des murs).
Pour éclairer le hall d'entrée et la lumière de circulation, tourner la clé qui se trouve à gauche au dessus de la porte d'entrée. (cette clé doit rester sur place)
Ensuite éclairer le restant de la salle au tableau situé vers le bar au dessus de la machine à glaçons. (respecter les indications inscrites sur le tableau)

❖ Le compresseur des chambres froides (sous le bar) sera mis en route en début de prestation et devra être impérativement arrêté en fin de prestation.

Les portes des chambres froides doivent restées ouvertes quand elles sont vides ; (attention suite aux derniers travaux, tous ces portes ne sont pas utilisables)

Le frigo pourra être utilisé pour l'alimentaire et boissons en bouteille et cubis (pas de caisse ni fût de bière) ce frigo devra et rendu propre après utilisation

L'utilisation du congélateur est réservée au comité des fêtes. En cas de besoin en faire une demande expresse lors de la réservation de la salle.

La machine à glaçons doit être mise en service à l'arrivée en salle et éteinte après chaque manifestation (1/4 d'heures suffit pour la fabrication de glaçons)

Le congélateur et le frigo (propriété du comité des fêtes) doivent rester en marche – NE PAS ARRETER !!!

La ventilation pourra être utilisée suivant les indications inscrites sur le tableau et doit être impérativement arrêtée en fin de prestation

Le chauffage pourra être mis en route en appuyant sur le bouton poussoir situé au bas du tableau électrique, il se coupera automatiquement 3H plus tard

Les chauffe-eaux doivent rester en fonction de marche

Il est formellement interdit de suspendre des guirlandes après les rampes de spots et de déposer les ampoules, de clouer ,agrafer , punaiser sur les murs et cloisons

La salle doit être nettoyée après chaque manifestation afin de permettre à tous les usagers de trouver la salle propre. Du matériel et produit de nettoyage sont à votre disposition près du guichet. Si la salle n'est pas nettoyée, le chèque de caution sera encaissé

Les poubelles doivent être stockées dans le hall d'entrée dans des sacs plastique, d'un poids restreint et soigneusement fermé (ATTENTION !!! pas de bouteilles en verre ou plastique)

Les bouteilles vides en verre ou plastique ainsi que les cartons ou papiers seront stockés à part et déposés dans les containers prévus pour le tri sélectif situés près du cimetière ou sur le parking de la Tour

Les chaises doivent être propres et empilées par 10 et stockées sur la partie plancher, de façon à ne pas gêner pour le nettoyage du carrelage.

Les tables doivent être propres et stockées derrière le paravent.

Les caisses de boissons devant être livrées par un limonadier devront être stockées dans le hall d'entrée pour ne pas empêcher le nettoyage de la salle.

Tout objet, matériel, meuble cassé ou détérioré doit être signalé à la responsable de la salle lors de la remise des clés en fin de prestation

Les issues de secours ne seront ouvertes qu'en cas d'urgence évidemment. Les jardins attenants étant privés, ils ne doivent pas servir de jardin d'agrément afin de ne pas nuire au voisinage.

Aucun véhicule ne doit stationner dans le hall d'entrée.

En fin de prestation toutes les portes doivent être fermées scrupuleusement

Les compresseurs de chambre froide arrêtés.

La lumière de circulation ne sera éteinte que par la clé du boîtier d'entrée

SALLE PARET

CONVENTION DE SECURITE

La mise à disposition des la salle PARET par la commune de Chavanay à :

.....
(nom de l'association ou de l'organisateur)

Implique le respect des consignes de cette convention de sécurité, en application de
l'article MS 46 paragraphe 3 de l'arrêté du 25 juin 1980

✧ Identité de l'organisateur :

✧ activités autorisées :

✧ périodes, jours et heures d'utilisation.....

✧ effectif maximal autorisé : 150 places assises ou 200 places debout

✧ N° d'urgences (affichés à l'entrée de la salle)

- SAMU : 15 ou 112
- GENDARMERIE : 17 ou 112
- SAPEURS POMPIERS : 18 ou 112
- CENTRE ANTI-POISON Lyon : 04 72 11 69 11

✧ Existence :

- d'une alarme incendie
- d'un téléphone de secours
- 3 extincteurs :

- un coulisser gauche
- un entrée
- un espace buvette

- 1 issue de secours : coté droit de la salle, coulisser droite

- porte avec barre anti-panique coté droit au milieu de la salle

Cette porte donne sur le terrain contigu, équipé d'un portillon basculant au fond ouest,
permettent l'évacuation et l'éloignement du public

.....
L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité et du renseignement d'évacuation de la salle

Le Maire,
Patrick METRAL

l'organisateur



